

FAQ sur les questions pour le scrutin de la Commission pour la justice raciale (Racial Justice Commission, RJC)

Les questions pour le scrutin de la Commission se basent sur les commentaires des New-Yorkais. L'objectif de chacune de ces questions pour le scrutin est de placer l'équité raciale au cœur du gouvernement municipal. La Commission souhaitait proposer des changements structurels afin de s'attaquer aux causes profondes de l'iniquité raciale dans la ville. C'est avec plaisir que nous les présenterons en novembre aux votants de la ville de New York.

Pour en savoir plus sur les questions pour le scrutin, veuillez consulter notre rapport final. Notre rapport final contient un résumé des travaux de la Commission, du processus et des objectifs de chaque question pour le scrutin. Le rapport fournit également des informations générales et une analyse du racisme structurel dans la ville de New York. <https://racialjustice.cityofnewyork.us/wp-content/uploads/2022/05/Final-Report-of-the-NYC-Racial-Justice-Commission.pdf>

Question pour le scrutin 1 : Une déclaration de valeurs pour orienter le gouvernement

En quoi cela consiste ?

Cette proposition permettrait d'ajouter un préambule à la charte de la ville. Un préambule est une déclaration liminaire qui explique les objectifs d'un document juridique, tel qu'une constitution ou des statuts. La proposition de préambule définit nos valeurs collectives et prend acte de notre histoire via une déclaration d'orientation.

Les valeurs consignées dans la proposition de préambule sont directement tirées des observations du public. La RJC a étudié les préambules d'autres pays, États et villes et a échangé avec des dirigeants communautaires, des universitaires, des militants, des jeunes et des guides spirituels, au niveau local et national, virtuellement et en personne, dans les cinq arrondissements. Grâce à ses initiatives, la RJC a identifié les valeurs qui comptent le plus pour les New-Yorkais, telles que l'équité, l'impartialité, la compassion, la responsabilité et la justice.

La proposition de préambule :

- reconnaît les torts du passé
- reconnaît les contributions et le leadership des New-Yorkais qui ont lutté pour la justice
- présente une vision pour une ville juste et équitable fondée sur les valeurs des New-Yorkais

Pourquoi est-ce important ?

La RJC estime qu'il est important que notre droit fondateur reconnaisse notre histoire et définisse une vision pour des quartiers et une vie de qualité, résilients et dotés de ressources suffisantes pour l'ensemble des New-Yorkais. Au cours du processus de révision de la charte, nos commissaires ont été surpris d'apprendre que la charte de la ville de New York ne dispose actuellement pas de préambule. Aucune section de la charte n'énonce clairement les valeurs fondatrices des New-Yorkais.

De plus, l'établissement de la vérité constitue une partie essentielle des travaux de la RJC ayant pour objectif de commencer à démanteler le racisme structurel. Comme première étape menant à la vérité, à la réconciliation et à la réparation, la proposition de préambule incorpore dans la constitution de la ville la reconnaissance des fautes historiques et l'horrible vérité du racisme et de la discrimination dans notre

ville. À titre d'exemple, elle reconnaît les efforts historiques déployés par les immigrants asiatiques ayant permis de façonner la ville de New York, ce qui revêt actuellement une importance toute particulière dans la mesure où il se peut que de nombreux Asiatiques estiment que leur ville ne salue pas comme il se doit leurs contributions. Le préambule reconnaît les contributions des groupes traditionnellement exclus de façon à ce que la ville puisse commencer son chemin vers la guérison et la justice.

La RJC estime que le gouvernement de New York devrait être guidé par les valeurs de la ville de New York. L'ajout d'un préambule a pour but de définir une vision claire pour notre ville, reposant sur une parfaite connaissance de notre histoire et de nos valeurs en tant que New-Yorkais. Cet ajout permettrait aux New-Yorkais d'adopter une vision et des valeurs fondatrices pour la ville de New York afin de guider le gouvernement municipal dans l'exécution de ses missions.

Comment ça marche ?

Au-delà des mots, l'objectif du préambule est d'avoir un réel impact sur le fonctionnement du gouvernement municipal. La proposition de préambule ordonne aux agences et aux représentants municipaux de l'utiliser comme un guide dans l'exécution de leurs missions. Le préambule vise à orienter la façon dont le gouvernement municipal s'acquitte de ses fonctions de planification, d'examen et d'audit afin de concrétiser la vision énoncée dans le préambule.

La proposition de préambule a pour but de remettre le gouvernement et les représentants municipaux sur la voie de cette nouvelle vision apportant équité et justice à tous les New-Yorkais. Elle nous invite, nous, New-Yorkais, à reconstruire, revoir et repenser nos fondations, nos structures, nos institutions et nos lois, dans un souci de promotion de la justice et de l'équité pour tous. Elle prévoit que la ville doit faire tout son possible pour remédier aux préjudices passés et actuels. Le fait de « remettre le gouvernement municipal sur la voie » permettra de le guider dans l'exécution de ses fonctions, y compris dans la détermination des besoins des New-Yorkais dans une optique d'épanouissement, tels que la réalisation de nouveaux investissements dans leurs quartiers, la fourniture de services dans des langues qu'ils comprennent, ou la mise à disposition d'hôpitaux et d'écoles de qualité dans leur quartier.

Bien que le préambule ne crée pas de droit privé d'agir, il est réputé esquisser une vision à laquelle la ville doit se tenir et que les New-Yorkais peuvent faire valoir lorsqu'ils demandent des comptes à leur gouvernement. Les agences municipales seront enjointes d'utiliser le préambule en tant que guide pour le développement de leurs programmes et l'évaluation de leurs performances. Les militants peuvent se référer au préambule lors d'échanges sur le rôle que le gouvernement municipal devrait jouer dans la société.

Question pour le scrutin 2 : Création d'un Bureau, d'un Plan et d'une Commission pour l'équité raciale

En quoi cela consiste ?

Cette proposition créerait un Bureau de l'équité raciale, un Plan d'équité raciale à l'échelle de la ville, et une Commission sur l'équité raciale.

Le Bureau de l'équité raciale serait tenu de collaborer avec chaque agence municipale afin de définir des Plans d'équité raciale grâce à des données mesurant les disparités. Ces plans seraient tous mis en œuvre dans le cadre d'un Plan d'équité raciale à l'échelle de la ville dont le maire serait responsable. La

définition de ces plans doit intervenir en même temps que les agences engagent le processus budgétaire.

Le Bureau de l'équité raciale serait également chargé de formuler de bonnes pratiques de sorte à rendre les services et programmes municipaux plus équitables et accessibles aux New-Yorkais, notamment afin de renforcer l'accès linguistique, de s'assurer que les ressources sont bien affectées aux quartiers les plus défavorisés et de lutter contre la marginalisation et l'exclusion de certains groupes.

La Commission sur l'équité raciale serait un organe indépendant qui identifierait les priorités du Plan d'équité raciale à l'échelle de la ville sur la base des observations des communautés. Aussi, la Commission sur l'équité raciale réviserait le Plan d'équité raciale à l'échelle de la ville et en rendrait compte. Différents représentants municipaux désigneraient 15 membres chargés de piloter la Commission sur l'équité raciale. Les commissaires sont censés refléter la diversité des communautés de New York.

Pourquoi est-ce important ?

La RJC juge cette proposition importante dans la mesure où elle confierait la responsabilité de l'équité raciale au maire et à chacune des agences municipales. Cette proposition a pour but de placer l'équité raciale au cœur du gouvernement municipal. Les infrastructures dédiées à l'équité raciale sont conçues de sorte à créer un cadre qui s'attaque aux causes profondes des disparités raciales dans la ville de New York. Et ce cadre devrait pouvoir évoluer, s'adapter et se développer au fil du temps.

La RJC estime que, si cette proposition est approuvée par les votants de la ville de New York, elle permettrait la création d'infrastructures les plus ambitieuses et audacieuses jamais dédiées à l'équité raciale aux États-Unis.

Il ne s'agit pas juste d'un bureau de plus. Selon la RJC, le gouvernement municipal doit être doté d'un organe central afin de veiller à ce que ses travaux soient bien coordonnés entre *toutes* les agences. *Chaque* agence municipale, de l'Administration des services à l'enfance (Administration for Children's Services, ACS) au Bureau de la gestion et du budget (Office of Management and Budget, OMB), serait chargée d'élaborer un plan de lutte contre l'équité raciale. Ce processus de planification doit être mené pendant que les agences préparent leurs budgets. De cette façon, les agences peuvent garantir que leurs travaux en matière d'équité raciale disposent de suffisamment de ressources et de fonds pour réussir. Et un contrôle indépendant est intégré à ce processus : la Commission sur l'équité raciale.

La Commission sur l'équité raciale ne prendrait pas la même forme que la Commission NYC que l'on connaît. Elle est conçue de façon à inclure des voix et perspectives que l'on a peu l'habitude d'entendre. La nomination des commissaires par différents agents municipaux est censée équilibrer les pouvoirs entre les représentants élus. La Commission sur l'équité raciale a pour but de garantir la responsabilité et de faire en sorte que les voix des communautés soient entendues lors du processus.

Les Plans d'équité raciale sont importants, car même si nous avons tous conscience de l'existence de disparités, il n'en reste pas moins important de les mesurer. Les représentants et le public doivent avoir connaissance de ces données afin de savoir si les politiques actuelles ou les nouvelles politiques remédient à ces lacunes ou les aggravent. Ces données sont également nécessaires afin de savoir quels quartiers présentent les disparités les plus marquantes et de donner la possibilité aux représentants de hiérarchiser les programmes et les ressources qui permettront de lutter contre ces disparités. Les plans

confieraient aux agences la responsabilité d'expliquer comment elles lutteront contre les disparités et amélioreront la situation de tous.

Comment ça marche ?

Plans d'équité raciale

Tous les deux ans, lors du processus budgétaire de la ville, l'ensemble des agences municipales devront définir des Plans d'équité raciale. Ces plans seraient tous mis en œuvre dans le cadre d'un Plan d'équité raciale à l'échelle de la ville dont le maire serait responsable.

Les Plans d'équité raciale incluraient des données permettant de déterminer si les travaux de l'agence améliorent ou non l'équité raciale. Les agences doivent collecter et soumettre des données démontrant l'efficacité de leurs plans. Les plans doivent comprendre des stratégies à court terme visant à apporter une aide immédiate ainsi que des stratégies à long terme dont l'objectif sera de s'attaquer aux causes profondes de l'iniquité.

Bureau de l'équité raciale

Le maire serait tenu de désigner un fonctionnaire en chef de l'équité chargé d'assurer la direction du Bureau de l'équité raciale. Le Bureau de l'équité raciale agirait en tant qu'organe de coordination pour l'élaboration des Plans d'équité raciale.

Le Bureau de l'équité raciale serait responsable de la définition de normes pour la ventilation de données afin de présenter les écarts de bien-être existant entre les New-Yorkais de différentes origines ou ethnies, et entre les différents quartiers. Cela permettrait au gouvernement de cibler plus précisément les besoins spécifiques des différents quartiers et communautés.

De plus, le Bureau de l'équité raciale serait chargé de créer des cartes des quartiers afin de savoir quels sont les quartiers défavorisés. Il devrait également définir de bonnes pratiques pour les agences municipales de sorte à donner la priorité à la facilité d'utilisation, à la justice en matière de langues et à l'accès, notamment l'accessibilité physique, et à supprimer ainsi les obstacles rendant l'accès au gouvernement difficile et fastidieux pour les New-Yorkais. Enfin, le Bureau de l'équité raciale serait chargé de promouvoir des politiques et bonnes pratiques de lutte contre la marginalisation des individus et des communautés.

Commission sur l'équité raciale

La Commission sur l'équité raciale solliciterait les observations des communautés afin d'identifier les priorités à inclure dans les Plans d'équité raciale. Il serait donné à la Commission sur l'équité raciale la possibilité de donner son avis sur les Plans d'équité raciale de la ville, d'examiner les données et de publier ses propres rapports sur les progrès réalisés par la ville.

La Commission sur l'équité raciale serait indépendante du bureau du maire et pourrait exercer un contrôle sur le Plan d'équité raciale du maire. La Commission sur l'équité raciale serait composée de 15 commissaires issus des différents arrondissements et désignés par le maire, le Conseil municipal, le contrôleur et le défenseur des intérêts du public. Les représentants municipaux seraient tenus de désigner des commissaires représentant les New-Yorkais ordinaires victimes de racisme structurel ou ayant de l'expérience en matière de défense de ces derniers, y compris des individus qui n'ont

auparavant jamais siégé à une commission ou un conseil, des individus qui ont vécu dans des logements sociaux, des anciens détenus et des individus représentant les intérêts des jeunes.

Question pour le scrutin 3 : Mesure du coût réel de la vie

En quoi cela consiste ?

Mesure du coût réel de la vie La ville serait tenue de calculer la somme moyenne permettant de couvrir le coût des besoins essentiels dans la ville de New York et de rendre des comptes à ce sujet chaque année.

Pourquoi est-ce important ?

La RJC estime que le calcul du coût réel de la vie constituerait une première étape nécessaire vers la justice économique en mettant l'accent sur un principe de respect de la dignité et non pas sur le fait de vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté ou de se sortir de la très grande précarité. Le coût réel de la vie est censé changer les discours en nous focalisant sur le véritable coût de la vie dans la ville de New York et non plus sur les chiffres peu reluisants de la pauvreté.

Saviez-vous que les directives fédérales en matière de pauvreté indiquent qu'une famille composée de quatre personnes à New York ne vit pas dans la pauvreté si ses revenus atteignent 26 501 \$? Tous les New-Yorkais savent bien que ce chiffre ne reflète absolument pas la réalité. Cela s'explique par le fait que les critères utilisés par les directives fédérales en matière de pauvreté, qui n'ont pas été mises à jour depuis les années 1960, ne tiennent pas compte des différences de coût entre les régions.

La RJC estime que les New-Yorkais ne devraient pas se contenter de survivre dans un cycle de pauvreté sans fin. Le calcul du coût réel de la vie peut aider à identifier ce que vivre au-dessus d'un seuil de subsistance impliquerait.

Imposer à la ville de mesurer le coût réel de la vie devrait la guider dans ses prises de décisions relatives à la définition et la gestion de programmes et services, et relatives à la fixation des salaires pour ses propres employés et les employés de ses entrepreneurs. De même, la RJC souhaite que le calcul du coût réel de la vie soit utilisé en tant qu'outil par les militants, les syndicats, les travailleurs et les décideurs politiques afin de promouvoir des changements permettant aux New-Yorkais de sortir de la pauvreté et de disposer d'un niveau de vie digne.

Il s'agit d'un changement fondamental en réponse aux nombreuses histoires dont nous avons eu vent eu égard à la crise de l'abordabilité à New York qui a un impact disproportionné sur les New-Yorkais de couleur.

Comment ça marche ?

Chaque année, la ville devrait mesurer le coût réel de la vie. La ville serait tenue de calculer les coûts moyens des besoins essentiels, notamment le logement, la garde d'enfants, les dépenses liées aux enfants et personnes à charge, l'alimentation, le transport, les soins de santé, les vêtements et chaussures, les produits d'hygiène féminine, les produits d'hygiène générale, les produits de nettoyage, les articles ménagers, le téléphone, Internet et autres coûts nécessaires tels que les obligations fiscales. L'aide publique et les dons ne sont pas comptabilisés dans ces coûts. Le calcul correspond plutôt au total

des coûts requis pour satisfaire ces besoins essentiels dans notre ville sans tenir compte de l'aide publique ou privée. La ville serait tenue de publier chaque année le calcul de ce coût.

L'objectif du coût réel de la vie n'est pas de donner de l'argent aux New-Yorkais ou de leur en prendre. L'idée de base de la RJC est la suivante : ne pas savoir le coût réel de la vie à New York rend impossible de débattre de l'état du bien-être économique des New-Yorkais. Avec une définition plus précise des coûts nécessaires pour vivre dignement, il est possible de chercher des solutions permettant d'apporter un soutien aux personnes dans le besoin et d'éviter que les cycles de pauvreté n'affectent les générations futures.